

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**Délibération N°20**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois

Le Treize Février à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

La Communauté de Communes souhaite lancer un projet de développement éco-touristique concernant d'une part l'extension de la ZAE avec la création de terrains viabilisés pour contribuer au développement économique du territoire, et d'autre part l'achat de Chalets pour le camping de Bert afin de remplacer les structures existantes, complètement obsolètes (les sanitaires et douches des mobil-homes existants sont hors service) et promouvoir un tourisme de qualité.

Ces projets sont inscrits dans le Contrat de transition écologique signé le 14 février 2022 avec l'Etat.

A ce titre, Monsieur le Président suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de ces projets qui sont d'une envergure financière impactant sur le budget de la collectivité, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement présentés, ainsi que sur les actions d'animation ou liées au fonctionnement notamment sur les dispositifs FEDER et le Fonds Vert.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

**OBJET :**

DEMANDE FEDER / FONDS  
VERT : PROJET DE  
DEVELOPPEMENT ECO  
TOURISTIQUE / EXTENSION ZAE  
PRES LA GRANDE ROUTE ET  
ACHAT CHALETS DE BERT

En effet, dans le cadre du FEDER, les fonds européens sont mis en œuvre à travers différents programmes régionaux et interrégionaux déclinés en axes d'intervention et objectifs concrets qui répondent aux priorités fixées par la Région en matière d'innovation, de soutien aux PME régionales, d'écologie positive, de développement rural et de formation professionnelle. Les programmes européens 2021-2027 visent à encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Aussi plusieurs Appels à projet sont prévus dans ces lignes sectorielles. Des mesures visant à promouvoir le tourisme sont également prévues.

Le Fonds Vert, Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie, les projets d'extension de la ZAE et d'achat de nouveaux chalets aux camping de Bert visent à s'inscrire dans ces orientations de transition écologique .

Le Plan de financement est établi comme suit :

1-Pour l'extension de la ZAE, le coût estimatif d'acquisition, d'aménagement, de travaux de fouilles et de Maîtrise d'œuvre est estimé à 2 375 755 € HT.

TRAVAUX, MAITRISE D'OEUVRE	1 134 539 €
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET TRAVAUX DE FOUILLES	1 034 000€ HT
ACQUISITION	191 866 €
DROIT DE MUTATION	15 350 €

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR ou DSIL :	500 000 €
CD Allier :	454 000 €
FNAP :	500 000 €
FEDER :	346 604 €
Autofinancement :	575 151 €

2- Pour les chalets de Bert le coût estimatif d'acquisition des chalets est évalué à 226 632,44 € HT

FEDER :	135 979,46 €
DETR :	45 326,48
Autofinancement Communauté de Communes :	45 326,48 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès du Fonds Vert

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de réponse aux Appels à Projets du FEDER.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : - 9 MARS 2023  
Publié ou Notifié  
le : 14 FEV. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"